



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Ministère public

**Prestation de serment des procureures et procureurs
du Ministère public pour la législature 2025-2030**

Le Collège des procureurs a procédé pour la première fois, jeudi 27 mars 2025, à l'assermentation de l'ensemble des procureures et procureurs du canton de Vaud. Plusieurs représentants des autorités cantonales et partenaires institutionnels ont assisté à cette cérémonie qui s'est déroulée au Château de La Sarraz.

Lors d'une cérémonie qui s'est tenue jeudi dernier au Château de La Sarraz, 59 procureures et procureurs du Ministère public vaudois ont solennellement prêté serment, promettant d'être fidèles à la Constitution fédérale ainsi qu'à la Constitution du canton de Vaud.

Cette assermentation a eu lieu en présence d'un parterre d'invités, parmi lesquels Jean-François Thuillard, président du Grand Conseil, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'État, et Marie-Pierre Bernel, présidente du Tribunal cantonal. Plusieurs représentants des autorités fédérales et cantonales, ainsi que des partenaires institutionnels du Ministère public, dont le président du Conseil de la magistrature et les acteurs de la chaîne pénale, ont également honoré la cérémonie de leur présence.

Une indépendance consacrée

Cet événement revêtait un caractère particulier, dans la mesure où pour la première fois c'est le Collège des procureurs et non plus le Conseil d'Etat qui a procédé à la nomination, puis à l'assermentation des procureures et procureurs du canton pour la législature judiciaire 2025-2030, qui débute le 1^{er} avril 2025.

Cette première découle des modifications constitutionnelles et législatives intervenues au 1^{er} janvier 2023, ayant mené d'une part à la création du Conseil de la magistrature en qualité d'organe disciplinaire et de surveillance, et, d'autre part, à l'indépendance du Ministère public. Il n'existe en effet depuis cette date plus de lien organique ni administratif direct entre le Ministère public et le Conseil d'Etat.

La liste des procureures et procureurs en fonction au 1^{er} avril 2025 est disponible sur le

site internet du Ministère public, www.vd.ch/mp

Promesse des procureures et procureurs du canton de Vaud

"Je promets d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays, d'exercer mes fonctions avec conscience, diligence et fidélité, et de me conformer scrupuleusement aux devoirs généraux et particuliers qui me sont ou me seront imposés par les lois et leurs dispositions d'application. Je promets ainsi d'agir en toutes circonstances conformément aux intérêts de l'Etat et de m'abstenir de tout ce qui pourrait lui causer perte ou dommage".

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 avril 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Vincent Derouand, responsable de la communication, Ministère public,
[communication.mp\(at\)vd.ch](mailto:communication.mp(at)vd.ch)